

REIMS

Lycée polyvalent - Lycée des métiers François Arago - Reims

1 rue François Arago 51100

Tél: 03 26 06 40 25

Mail: ce.0511565z@ac-reims.fr

#### Année scolaire 2025/2026

#### DOSSIER D'INSCRIPTION



#### A rendre à la vie scolaire

#### PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

Ш	Fiche d'inscription dans l'établissement
	Fiche de renseignements 2025-2026
	Fiche d'urgence médicale + copie du carnet de vaccination
	Charte d'engagement 4.0 de la région Grand Est (en 2 exemplaires originaux)
	Copie de l'attestation de recensement ou de la Journée de Défense et Citoyenneté pour les élèves entrant en 1ère ou terminale (obligatoire pour l'inscription aux examens)
	Copie de la carte d'identité ou du passeport de l'élève en cours de validité (obligatoire pour l'inscription aux examens)
	Copie des pages du livret de famille (élève et parents) et, en cas de divorce ou séparation, copie de l'extrait de jugement précisant la résidence de l'enfant
	RIB du responsable financier
	Copie des 3 derniers bulletins de notes
	Facultatif : un chèque de 10 euros à l'ordre de la MDL (la Maison des Lycéens)
	Facultatif : fiche d'inscription à l'association sportive

#### CONSULTEZ LE SITE DU LYCEE : https://lyceearago.net

pour connaître les dates de rentrée (internat et externat) et d'autres informations.

Les fournitures scolaires seront demandées par les enseignants en début d'année scolaire.

Pour les demi-pensionnaires et internes : La carte d'accès au self est valable pour toute la durée de la scolarité au lycée François Arago. En cas de perte, la nouvelle carte sera facturée 5,00€.

#### LE DOSSIER DOIT IMPERATIVEMENT ETRE COMPLET POUR VALIDER L'INSCRIPTION



**RENTRÉE DES CLASSES 2025** 

1, rue François Arago - 51100 REims

Tel: 03 26 06 40 25

Mail: ce.0511565z@ac-reims.fr

#### **ACCUEIL: Lundi 1er septembre 2025**

Classes	Horaires
Toutes les classes de 1ères, terminales générales technologiques et professionnelles, BTS et ATS	14h10 – 16h10
Secondes générales, technologiques et professionnelles	15h15 – 17h05

#### Les cours débuteront mardi 2 septembre 2025 dès 8h10

selon l'emploi du temps, pour toutes les divisions.

#### RENTRÉE DES INTERNES : Lundi 1er septembre 2025

Classes	Horaires
1ère et 2ème années BTS	9h15 – 10h00
Terminales générales, technologiques et professionnelles	10h00 – 10h45
Premières générales, technologiques et professionnelles	10h45 – 11h30
Secondes générales, technologiques et professionnelles	11h30 – 12h15

Pour le bon déroulement de la matinée, merci de respecter ces horaires

#### PIECES DU TROUSSEAU NECESSAIRE:

- Une valise ou un sac de voyage étiqueté au nom et prénom de l'élève
- 2 draps dont un drap housse (90\*190cm)
- Une couette et sa housse
- 1 oreiller et sa taie
- 1 alèse (90\*190cm)
- Vêtements, pyjama, gants et serviettes de toilette
- 1 trousse de toilette complète (brosse à dents, dentifrice, peigne, savon, shampooing)
- 1 paire de pantoufles obligatoire à l'internat
- 2 cadenas



tycke polyspient - tycke des matiero François Arago - Reims

## Fiche d'inscription Rentrée 2025



	Informations add	ninistratives de l'élè	ve	
Nom: Prénom(s): Né(e) le: À: Nationalité: N° de tél:		Sexe :	in pensi pensi	
С	lasse à la rentré	e 2025-2026 (Formati	ion)	
Voie Générale e	T TECHNOLOGIC	QUE		VOIE PROFESSIONNELLE
	☐ 1ère générale	e :		Seconde:
3 options facultatives: (uniquement pour les élèves non sportifs)    Management et Gestion   Création et Innovation Technologiques   Seconde Européenne option ANGLAIS: (NB: Discipline Non Linguistique en technologie / section euro incompatible avec temploi du temps des sportifs).  VOIE TECHNOLOGIQUE    Première sciences et technologies de l'industrie et du développement durable  1 STI2D    Terminale sciences et technologies de l'industrie et du développement durable T STI2D    TSTI2D (précisez l'option):   Architecture et construction (AC)   Energies et environnement (EE)	Enseignements (3 choix obligat  Histoire-Géogra sciences politiq Mathématiques Physique-Chim SVT SES Éducation phys sportives  Terminale g  Enseignements (2 choix obligat Histoire-Géogra sciences politiq Mathématiques Physique-Chim SVT SES Éducation phys sportives	s de spécialité voires) aphie, géopolitique et ues ie ique, pratiques et culture énérale s de spécialité voires) aphie, géopolitique et ues ie		Métiers de la construction durable, du bâtiment et des fravaux publics 2MCDBTP  Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment 2MEMNB  Métiers des transitions numérique et énergétique 2MTNE  Première: Technicien du bâtiment option organisation et réalisation du gros œuvre 10RGO Technicien d'étude du bâtiment option A Études et économie 1TBEE Technicien d'étude du bâtiment option B Assistant en architecture 1TBAA Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables 1ICCER Métier du froid et des énergies renouvelables 1MFER  Terminale: Technicien du bâtiment option organisation et réalisation du gros œuvre TORGO Technicien d'étude du bâtiment option A Études et économie TTBEE Technicien d'étude du bâtiment option B Assistant en architecture TTBAA Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables TICCER Métier du froid et des énergies renouvelables TMFER
Langue Vivante A:	3 ALL	Langue Vivante B (voie	GT):	□ANG □ ALL □ESP
ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT À BOURSE  Si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), nous pouvons étudier si vous avez droit à une bourse pour son année scolaire. Il vous suffit de compléter les éléments ci-dessous, les personnes en charge de votre dossier pourront alors récupérer automatiquement votre situation fiscale. Ainsi, vous n'aurez pas besoin de faire une demande de bourse à la rentrée et vous obtiendrez une réponse au cours du premier trimestre de l'année scolaire. Si nous avons besoin d'informations complémentaires, nous vous contacterons    Oui, j'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse   Non, je refuse				
(liste ministérielle - CREPS) Si oui, précisez le sport pratiqué :		A STATE OF THE PARTY OF THE PAR		);



(lu et approuvé)



#### **CHARTE D'ENGAGEMENT 4.0**

Rentrée scolaire 2025 - 2026

Notified distance 2020 2020
Mme, M,
Article 1 <sup>er</sup> : Objet
Afin de permettre à tous les élèves des classes 4.0 de bénéficier des ressources numériques et d'un accès au réseau informatique mis en place dan les établissements, un ordinateur portable, une clé USB ou une carte SD de 128 Go et une housse sont mis à disposition du bénéficiaire par la Régio Grand Est.
Article 2 : Durée de la mise à disposition
La Région Grand Est met gracieusement à la disposition du bénéficiaire un ordinateur portable pour la durée de ses études, jusqu'au terme du cycle scolaire dans lequel il est engagé.
Article 3 : Responsabilités
Le bénéficiaire est seul responsable de l'usage de ce matériel. Dans l'enceinte scolaire, son usage peut être encadré par le règlement intérieur de l'établissement.  Le bénéficiaire est responsable de la conservation et de l'utilisation du matériel qui lui est attribué personnellement et qu'il peut assurer par ses soins le cas échéant, dans le cadre d'une assurance au titre de la garantie des biens confiés. En cas de casse ou de perte, aucun nouveau matériel ne sera distribué par la Région Grand Est. Toutefois, en cas de vol attesté par un dépôt de plainte, un prêt ou une nouvelle mise à disposition sera effectué sur le fonds d'urgence.
Article 4 : Fin de la mise à disposition à l'issue de la scolarité – Cession ou restitution.
Le bénéficiaire s'engage à conserver le matériel mis à disposition durant toute sa scolarité.  A l'issue de son parcours scolaire dans un lycée du Grand Est, le matériel lui sera cédé, par la Région, à titre gratuit.  Le bénéficiaire pourra également refuser la cession et décider de rendre le matériel à la Région Grand Est, en bon état - dépôt assuré par la famille auprès de l'établissement.
Article 5 : Fin de la mise à disposition en cours de scolarité - Restitution ou vente.
En cas d'arrêt des études dans un lycée du Grand Est ou de déménagement, avant la fin du cycle scolaire, hors de la Région Grand Est notammer le bénéficiaire aura le choix : - soit de rendre le matériel à la Région Grand Est, en bon état - dépôt assuré par la famille auprès de l'établissement soit de racheter le matériel. La valeur unitaire pour une vente dans l'année de mise à disposition est fixée à 50 % du coût du matériel, puis à 30 % les années suivantes. En l'absence de restitution ou de rachat, l'ordinateur sera facturé à ce dernier tarif majoré des frais de gestion d'un montant forfaitaire de 75 €. Toutes les informations utiles sont disponibles sur notre site https://www.jeunest.fr/faq-lycee-4-0/
Article 6 : Protection des données personnelles
La Région Grand Est veille à la protection des données à caractère personnel conformément à la réglementation en vigueur. La Région Grand Es s'assure notamment de la suppression des données personnelles qui pourraient subsister dans les ordinateurs qui lui seraient restitués.
Article 7 : Manquement aux obligations du bénéficiaire
En cas de manquements, par le bénéficiaire, à ses obligations relatives à un bon usage et à la conservation du matériel qui lui est confié, la Région Grand Est se réserve le droit de prendre les mesures appropriées ou d'exercer les poursuites qu'elle estimerait nécessaires.
Fait à, en deux exemplaires originaux, le
Le bénéficiaire Le représentant légal

Dans le cadre du Lycée 4.0, la Région Grand Est collecte vos coordonnées et la référence du matériel qui vous est confié afin uniquement de suivre l'affectation des portables financés par la collectivité. Pour consulter vos droits ou les exercer, merci de vous rendre sur https://www.grandest.fr

(lu et approuvé)



## Fiche d'urgence médicale Lycée François Arago



4

Année scolaire 2025/2026



Veuillez remplir le plus exactement possible l'intégralité du document (RECTO et VERSO)

<u>e</u>	es	
Zə/		
S S	. Ainsi, les	
0	4	
no	ère	
>	II.	o i
tez	냴	g
lhai	7	édi
SOU	de	E
9	_	Ü
ns	ıtio	rge
8	ter	e
si.	l'at	'n
E,	٥,	Sd
E	9	ō
DE	E	ane
R	fe	es
8	be	JSé
as	o	Ħ
t D	Ve	it c
tan	ē	ē
n'e	Smc	9 56
1	Š	S
nei	tre	ion
Ce document n'étant pas CONFIDENTIEL, si vous le souhaitez, vous pouvez le	transmettre sous enveloppe fermée à l'attention de l'infirmière.	informations ne seront diffusées que lors d'une urgence médicale
용	nsı	or
မျှ	LTa	ī

ELEVE

Prénom : .....

Vom : .....

OF OM	Date de naissance :// Lieu de naissance :	Classe en 2025/2026 : Régime : (EXT, DP, Int) :	Etablissement de l'an passé :	PARENTS on RESPONSABLES LEGAUX
0	naiss	n 202	emen	
Sexe:	Date de	Classe	Etabliss	

......

O Autre					
O Mère					
O Père	Nom:	Prénom :	Adresse:	***************************************	Téléphone:

Nom:

O Autre

O Mère

O Père

Prénom : .....

Adresse: .....

Téléphone : ......

Personne à contacter en cas d'urgence autre que les responsables légaux :	
Nom / Prénom :	
Nom, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :	

# COPIE DU CARNET DE VACCINATION OBLIGATOIRE : SI

est possible. Vous avez alors 3 mois pour le faire vacciner. Si vous ne le faites pas, l'élève n'est pas à jour de ses vaccinations obligatoires, une admission provisoire le responsable de l'établissement peut exclure votre enfant.

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est dès que possible avertie par nos soins (infirmière ou membre de la communauté éducative). Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille. A

« Je m'engage à reprendre mon enfant dans l'établissement de soins où il a été orienté »

Signature des responsables légaux :

## Pour les élèves internes :

Les responsables légaux doivent rester joignables JOUR et NUIT et sont tenus de venir chercher leur enfant à l'internat.

« Je m'engage à rester joignable et venir chercher mon enfant, si un personnel de l'établissement le juge nécessaire »

# Signature des responsables légaux :

INFORMATIONS diffusées à l'équipe pédagogique de votre enfant (si vous ne souhaitez pas diffuser ces informations, merci d'adresser ce document sous enveloppe fermée à l'attention de l'infirmerie)	partiellement une activité physique ? (EPS) ∏OU!
NOM de l'élève/l'étudiant :	
A-t-il un problème de santé (maladie chronique, handicap, Allergie alimentaire, médicamenteuse, respiratoire,):	A-t-il un suivi extêrieur ?
	psychologue liberal  Psychiatre  Drthophoniste
> SI oui, un PAI a-t-il été établi par le médecin scolaire?	Ergothérapeute O Psychomotricien(ne)  Médecin spécialiste : Si Oui, lequel :
graphie, dysp	Autre:
	<ul><li>Est-ce qu'il aura des traitements à prendre dans l'établissement ?</li><li>DUI NON</li></ul>
> A-t-il un aménagement:	Si oui, lesquels ?
A-t-il déjà bénéficié d'un aménagement des examens durant sa scolarité? — Duinon	Pour rappel, aucun traitement n'est accepté dans l'enceinte du lycée sans une
Si oui, veuillez indiquer le motif et les aménagements qui ont été accordés ?	doliprane) »  doliprane) »  Information(s) importante(s) ane vous souhaitez nous communiquer
> A-t-il un régime alimentaire particulier ? DUI NON	

Signature:

Si oui, Lequel : ........

A-t-il une problématique l'empêchant de pratiquer complétement ou

Lycée polyusient - Lycée des metiers François Arago - Relma

#### **FICHE INTENDANCE**

### Inscription au service de restauration et / ou internat Année scolaire 2025 - 2026

Nom :	Bec
Prénom :	Lycée François Ar
Classe :	du bâstnent et des Vavaux pub
REGIME CHOISI :	
Demi-pensionnaire 4 jours (Choisir 4 jours <u>OBLIGATOIREMENT)</u> L 🖾 M 🖾 M 🗔 J 🗟 V 🗟	Demi-pensionnaire 5 jours (du lundi au vendredi)
Interne 🔲	Externe 🔲
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	déjeuner « au ticket » quand vous le souhaitez. Le tarif actuel d'un repas est fixé à 4,85 €.
<u>Le choix du régime est arrê</u>	té au plus tard 15 jours après la rentrée de septembre.
APPRENTIS:	
Demi-pensionnaire [1] (les apprentis DP mangent au ticket don	Interne □ t le tarif actuel est fixé à 1,85 €)

#### MODALITE D'ACCES A LA DEMI-PENSION : (Carte QR code)

Cette carte d'accès au self sera remise aux nouveaux élèves DP et INTERNES le jour de la rentrée. Elle sera valable durant toute la scolarité au Lycée. L'élève doit la prendre en photo car en cas d'oubli il peut scanner la photo de sa carte lors de son passage au self.

Toute carte endommagée ou perdue devra être remplacée par l'élève au tarif de 5,00 €.

#### **CHANGEMENT DE REGIME:**

Il est possible de changer de régime d'un trimestre à l'autre sur demande écrite ou par mail : int.0511565z@ac-reims.fr

À remettre impérativement <u>AVANT</u> le début du trimestre concerné.

Aucun changement de régime en cours de trimestre ne sera autorisé, sauf pour les élèves externes qui souhaitent passer demi-pensionnaire ou interne ainsi que pour des raisons de force majeur dûment justifiée par écrit (régime alimentaire, pour raisons médicales ...). Tout trimestre commencé est dû dans son intégralité.

#### **ABSENCES:**

L'élève inscrit demi-pensionnaire ou interne DOIT fréquenter le restaurant scolaire tous les jours, selon le régime choisi. Les absences ne pourront donner lieu à un remboursement (sauf les cas prévus pour les remises d'ordre).

#### **HYGIENE ET SECURITE ALIMENTAIRE:**

Par mesure d'hygiène et de sécurité alimentaire, toutes les denrées servies doivent être consommées exclusivement dans la salle de restauration, sauf en cas de fourniture de repas par le chef de cuisine (voyages, sorties scolaires...).

De même, il est strictement INTERDIT d'introduire et de consommer des boissons ou des aliments extérieurs dans l'enceinte du restaurant scolaire.

Seuls les élèves bénéficiant d'un protocole d'accueil individualisé (PAI) sont autorisés à déroger à cette obligation de consommation dès lors que les denrées servies ne sont pas compatibles avec leur régime alimentaire.

#### **FONDS SOCIAL LYCEEN:**

Le fonds social lycéen permet d'apporter une aide exceptionnelle à une famille pour faire face à des dépenses liées aux frais de scolarité, de restauration et d'hébergement.

Cette aide est accordée par le Chef d'établissement après avis de la Commission.

Les familles qui rencontrent des difficultés financières doivent impérativement se rapprocher et prendre rendez-vous auprès de l'Assistante Sociale, Mme Virgiliane HEBERT, mail : virgiliane.hebert@ac-reims.fr

Celle-ci établira un dossier pour une demande d'aide en fonction des revenus et des charges du foyer.

Chaque demande sera traitée en toute confidentialité.

#### **FACTURATION ET PAIEMENT:**

Pour les forfaits, la facture appelée « AVIS AUX FAMILLES » est établie chaque trimestre avant les vacances de Toussaint, vacances d'hiver et vacances de printemps.

Cet avis sera envoyé par mail au responsable financier.

Le paiement, exigible immédiatement, doit être effectué dans les 15 jours après réception de la facture en espèces, chèques ou virement.

Un échéancier peut vous être proposé sur demande auprès du service intendance afin d'échelonner vos paiements sur plusieurs mois.

Pour les élèves externes et les apprentis demi-pensionnaires mangeant au ticket, les repas sont payables d'avance auprès du service intendance, en espèces ou par chèque.

LE RESPONSABLE <u>FINANCIER</u> , certifie exact le	es renseignements portés sur cette fiche.	
Fait à	le// 202	
Recopiez la	mention « LU et APPROUVÉ et signez	
Signature du ou des responsables légaux / du tuteur / de l'élève majeur*		
	Responsable légal	
	*Rayez les mentions inutiles	



#### FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Information sur le traitement de vos données personnelles

Les renseignements demandés sur cette fiche sont indispensables à l'établissement de votre enfant pour gérer sa scolarité et pour vous contacter à tout moment, en particulier en cas d'urgence.

Ces informations sont également utiles à l'académie et au ministère pour mieux connaître les établissements et contribuer à leur bon fonctionnement.

C'est pourquoi il est important de remplir cette fiche avec soin et de signaler dès que possible à l'établissement tout changement (coordonnées, situation familiale...).

Les informations que vous donnez au moyen de cette fiche sont enregistrées par l'établissement dans l'application SIECLE (Système d'information pour les élèves des collèges, des lycées et pour les établissements).

#### Qu'est-ce que l'application SIECLE ?

#### Finalités et bases légales

SIECLE est un traitement de données à caractère personnel mis en œuvre par le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse :

- pour le contrôle de l'obligation d'instruction, au titre d'une obligation légale auquel l'établissement est soumis au sens du c) de l'article 6 du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD)
- pour la gestion administrative, pédagogique et financière des élèves, des apprentis et des étudiants des collèges et des lycées dans le cadre de l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens du e) de l'article 6 du RGPD

#### Données traitées et durée de conservation

En vertu de l'article L113-12 du Code des Relations entre le Public et l'Administration (CRPA), les données vous concernant ainsi que celles de votre enfant, déjà connues de l'Education Nationale, proviennent :

- · pour l'entrée en 6ème, d'AFFELNET 6ème
- · pour l'entrée au lycée, d'AFFELNET Lycée.

L'identifiant national élève est issu du RNIE (répertoire national des identifiants élèves).

Ces applications sont mises en œuvre par le ministère en charge de l'Éducation nationale.

Les données relatives aux étudiants entrant en section de technicien supérieur et en classes préparatoires aux grandes écoles sont issues de l'application PARCOURSUP, mis en œuvre par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les données fiscales nécessaires à l'étude des demandes de bourse sont issues du système d'information de la direction générale des finances publiques, en application du II de l'article 114-8 du CRPA.

L'ensemble des données est conservé jusqu'à l'expiration d'un délai d'un an après la fin de la dernière année scolaire dans un établissement du second degré.

#### Destinataires des données

Les personnels de l'établissement de votre enfant, ceux des services départementaux de l'Education Nationale et des services académiques, ceux du ministère et ceux des collectivités territoriales (commune, département, région) peuvent accéder à certaines de vos données, dans la limite de ce qui est nécessaire à leurs missions.

#### Quels sont vos droits et comment les exercer?

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation définis par les articles 15, 16 et 18 du RGPD, ainsi que ceux prévus à l'article 85 de la loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés auprès du chef d'établissement.

Pour l'exercice de votre droit d'opposition, défini par l'article 21 du RGPD, vous pouvez adresser votre demande au ministère, par courriel, à cette adresse : dgesco.protection-donnees@education.gouv.fr.

Ce droit d'opposition ne s'applique pas pour la collecte et le traitement de données nécessaires aux fins de contrôle de l'obligation d'instruction.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du ministère :

• par courrier, à dpd@education.gouv.fr

• au moyen du formulaire de contact en ligne : <a href="http://www.education.gouv.fr/pid33441/nous-contacter.html#RGPD">http://www.education.gouv.fr/pid33441/nous-contacter.html#RGPD</a>

 ou par courrier postal, à: Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

À l'attention du délégué à la protection des données (DPD)

110, rue de Grenelle 75357 Paris Cedex 07

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés ou que le traitement n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL):

• au moyen du formulaire de contact en ligne : https://www.cnil.fr/fr/vous-souhaitez-contacter-la-cnil

 ou par courrier postal, à : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

3 Place de Fontenoy

TSA 80715

75357 PARIS CEDEX 07.

À l'occasion de ces démarches, il peut vous être demandé de communiquer d'autres informations permettant de prouver votre identité, par exemple la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.

Pour en savoir plus sur SIECLE : www.education.gouv.fr/siecle

53

54 55

56

Policiers et militaires

Employés de commerce

Employés administratifs d'entreprise

Personnels des services directs aux particuliers

Merci de vous assurer de l'accord des autres personnes dont vous fournissez les coordonnées ci-après, et de les informer de l'utilisation qui sera faite par l'établissement de leurs données personnelles.

Drafaccione et estágorios espis professionnelles

Code	Libellé	Code	Libellé
	AGRICULTEURS EXPLOITANTS		OUVRIERS
10	Agriculteurs exploitants	62	Ouvriers qualifiés de type industriel
	ARTISANS, COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE	63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
21	Artisans	64	Chauffeurs
22	Commerçants et assimilés	65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
-	CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES	68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
31	Professions libérales	69	Ouvriers agricoles
33	Cadres de la fonction publique		RETRAITES
34	Professeurs, professions scientifiques	71	Retraités agriculteurs exploitants
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles	72	Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	74	Anciens cadres
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	75	Anciennes professions intermédiaires
	PROFESSIONS INTERMEDIAIRES	77	Anciens employés
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	78	Anciens ouvriers
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNE	
44	Clergé, religieux	81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	83	Militaires du contingent
46	Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise	84	Elèves, étudiants
47	Techniciens	85	Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)
48	Contremaîtres, agents de maîtrise	86	Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités)
	EMPLOYES		
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique		

#### FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année scolaire: 2025-2026

Formation : Les champs suivis d'un astérisque (*) sor	nt chligatoires	Classe:
The state of the s		
		Sexe*: F□ M□
		Né(e) le* :/_/
		Prénom 3 :
		Département de naissance* (4) :
		Nationalité* :
Ou possèd	e sa propre adresse :	
Pays:	@ Courriel :	
Tomicile :	🖀 Travail :	☎ Mobile :
<ol> <li>Nom de famille: nom de naissance, oi</li> <li>Prénoms: dans l'ordre de l'état civil</li> <li>L'élève habite: n'indiquer qu'un seul rensemble ou séparément; sinon indiquer</li> </ol>	(4) Département (ex esponsable parmi les représentants légaux ou	compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse x : 075) et commune de naissance : pour les élèves nés en France la personne en charge, même si l'élève habite chez ses deux parents,
REPRÉSENTANTS LÉGAL Un <i>représentant légal</i> détient l'autorité pa a scolarité de l'élève.		nts), soit sur décision de justice. Il peut accomplir tous les actes relatifs à
Lien avec l'élève* :		A contacter en priorité :
Ce <i>lien</i> est à choisir parmi : mère, père, a		autre membre de la famille (oncle, tante, cousin, etc.), tuteur, élève
Nom de famille* :		Civilité*: Mme ☐ M. ☐
		rénom* :
		niner le code correspondant à votre situation, voir page 2)
Code postal*: Com	nune*:	
		☎ Mobile :
J'accepte de transmettre mon a	dresse et mon courriel aux associ	ations de parents d'élèves : 🗌 de recevoir des SMS :[
Lien avec l'élève* :		A contacter en priorité :
Nom de famille* :		Civilité*: Mme ☐ M. ☐
Nom d'usage :	Pi	rénom* :
Adresse* :		iner le code correspondant à votre situation, voir page 2)
		<b>☎</b> Mobile :
		ations de narents d'élèves : □ de recevoir des SMS : □

PERSONNE EN CHARGE DE L'ÉL	ÈVE	A contacter en priorité : 🔲
La personne en charge, lorsqu'elle existe, est différen héberge l'élève sur décision de justice ou avec l'accor	te des représentants légaux de la page précédente : elle d des parents, et elle est responsable de l'obligation scr	e n'a pas l'autorité parentale sur l'élève mineur, elle plaire
Lien avec l'élève* :		Civilité* : Mme ☐ M. ☐
Nom d'usage :	Prénom* :	
Code postal*: Commune*:		
Pays*:	@ Courriel :	
	Travail :	
J'accepte de transmettre mon adresse e	t mon courriel aux associations de parent	s d'élèves : ☐ de recevoir des SMS :[
AUTRE PERSONNE À CONTACTE	R	
Lien avec l'élève* :		Civilité*: Mme ☐ M. ☐
Nom de famille* :		
Nom d'usage :	Prénom* : _	
	雷 Travail:	
J'accepte de recevoir des SMS : $\ \square$		
ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT	LÀ BOURSE	
charge de votre dossier pourront alors recu une demande de bourse à la rentrée et vou Si nous avons besoin d'informations comple Oui, j'accepte l'étude automatique de m	·	e. Ainsi, vous n'aurez pas besoin de faire ier trimestre de l'année scolaire.
☐ Non, je refuse.	ion droit a boarse.	
Vous-même ;		
Nom d'usage (2) :		
Prénom 1* (3) :	Prénom 2 :	Prénom 3 :
	Pays de naissance* :	
	Commune de naissance* (4) :	
	, <u>sans être ni marié(e) ni pacsé(e)</u> (concul	
l'étude du droit à bourse, il est nécessaire (	our votre concubin(e) : votre concubin(e) de récupérer également sa situation fiscale.	Son accord est donc indispensable pour
	;	
	Son prénom 2 :	
	Son pays de naissance* :	
	Sa commune de naissance* (4) :	
(1) <i>Nom de famille</i> : nom de naissance, obligatoire (3) <i>Prénoms</i> : dans l'ordre de l'état civil	(2) Nom d'usage : à compléter si différent du nom de (4) Département (ex : 075) et commune de naissance	famille, par ex. nom d'époux/épouse
Je certifie l'exactitude des informations rens	·	
Date : / /	Signature :	Ī



Locie polyvalent - Locie des métiers fançois Arago - Robus



#### ADHESION à la MDL

(MAISON des LYCEENS)



La maison des lycéens MDL est une association loi 1901. C'est un lieu avec des espaces (salle avec ping-pong, baby-foot, jeux de société, etc.) où tous les élèves souhaitant s'investir dans la vie de leur établissement peuvent se retrouver, prendre des responsabilités, faire des projets, animer des événements sportifs, culturels, humanitaires ou liés à la citoyenneté C'est un lieu qui permet aux élèves de participer à la vie de l'établissement sous d'autres formes, dans un climat de convivialité, d'initiatives diverses et au travers d'activités culturelles, de détente et de loisirs.

L'assemblée générale (AG) de l'association, composée de tous les élèves ayant cotisé, se réunit à chaque rentrée scolaire. C'est au cours de cette AG que sont élus les membres du conseil d'administration de la M.D.L, qui élisent ensuite en leur sein les membres du bureau de l'association (président, secrétaire, trésorier).

Le conseil d'administration et le bureau sont composés uniquement de lycéens. Dès 16 ans, chaque élève peut assurer des responsabilités de gestion de l'association.

L'adhésion à la MDL est volontaire et est fixée à 10 euros par année scolaire et par élève. Cette participation financière est essentielle pour proposer des activités tout au long de l'année.

Depuis plusieurs années l'ensemble de ces cotisations permet :

- l'achat des balles de ping pong, raquettes, jeux de sociétés...
- la participation aux sorties scolaires (Angleterre, intégration 2des, BTS)
- la participation aux animations pour les internes (sortie bowling, trampoline park, escape games...)
- · des photos de classe à prix bas.

Date et Signature : .....

a MDL vous remercie pour votre participation	
FE	
BULLETIN D'ADHÉSION MAISON DES LYCÉENS 2025 / 202	
Nom et prénom de l'élève	
Classe	
Déclare adhérer à la MDL du lycée Arago en réglant la cotisation de 10 euros	
Espèce	
Chèque (à l'ordre de la MDL du lycée Arago)	



#### FICHE D'INSCRIPTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE FRANCOIS ARAGO





N° CARTE JEUNEST : (obligatoire)  SPECIALITE :		DISPOSITIF SPORT- ETUDES : oui □ non □  CREPS : oui □ non □		
ELEVE				
PERE				
MERE				
LAFIC	n'engage à fournir les pièces nécessaines de d'INSCRIPTION COMPLETE	E RECTO VERSO ET S		
AV.	TISATION ANNUELLE EN COCH EC LA CARTE JEUNEST 20 EURO e Arago Reims » ou en espèces. VOUS NE POSSEDEZ PAS LA CAI	OS à régler prioritairement		
chèc	que à l'ordre de « l'AS du lycée Arago	Reims » ou en espèces.		
	ouhaite également souscrire à la garantie I.A iduelle de base (Cotisation supplémentaire de		IF qui se substituera à l'assuranc	
naillot de l'	'AS sera obligatoire pour toutes les c	compétitions UNSS et en v	ente prochainement.	
	Date et signature (Obligatoire)	9	<del></del>	